

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 44
Absent.e.s 01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-05-05-U :

Acquisition par voie de préemption d'un box de parking (lot n°18) sis 21 rue Gay Lussac

SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-sept mai**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt mai**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M.GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE*, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI*, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BOUHADA	a donné mandat à	Mme LELU
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENTE

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. SEYE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

*Monsieur LACHELACHE et Madame LARABI arrivés à partir du point 3

LE CONSEIL,

VU l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.210-1, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU la délibération communale n°07.10.19.DG en date du 26 octobre 2007 instituant le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur l'ensemble des zones urbaines du Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-sous-Bois,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Fontenay-sous-Bois dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015, modifié par les délibérations n°18-08 du 14 février 2018, n°19-09 du 18 février 2019 et n°20-159 du 08 décembre 2020 du Conseil de territoire de ParisEstMarne&Bois, et mis à jour par les arrêtés n°2018-A-338 du 17 décembre 2018, n°2019-A-35 du 28 janvier 2019, n°2020-A-150 du 17 mars 2020 et n°2021-A-143 du 23 mars 2021 et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de la Crête,

VU la délibération n°19-40 de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois du 25 mars 2019 portant sur l'instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur du Plateau à Fontenay-sous-Bois,

VU la délibération n°2020-05-05-DGS du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20-63 du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois en date du 09 juillet 2020 déléguant à son Président l'exercice du droit de préemption,

VU l'arrêté n°2020-A-461 en date du 22 juillet 2020 du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois déléguant le Droit de Préemption Urbain (DPU) au Président et l'autorisant à déléguer celui-ci à l'occasion d'une aliénation, rendu exécutoire le 24 août 2020,

VU la délibération n°2021-1 du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois en date du 02 février 2021, portant élection des Vice-Présidents du Territoire, dont celle de Madame Anne KLOPP en qualité de 4^{ème} Vice-Présidente,

VU la Déclaration d'Intention Aliéner établie par Maître CERESO LERAUD, reçue en mairie le 24 décembre 2020, relative au lot n°18 du bâtiment E, correspondant à un box de parking, sis 21 rue Gay Lussac, appartenant à Monsieur FORLINI et Madame HAUKE, 27 bis rue Pierre Brossolette, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE, cadastré section AC numéro 251, au prix de SEIZE MILLE EUROS (16 000€),

VU la décision n°2021-D-9 en date du 26 janvier 2021 du Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois portant délégation du Droit de Préemption Urbain à la Commune de Fontenay-sous-Bois, concernant le lot n°18 du bâtiment E dépendant de la copropriété cadastrée section AC numéro 251 sis 21 Gay Lussac à Fontenay-sous-Bois, propriété de Monsieur FORLINI et Madame HAUKE,

VU la décision n°2021-U-34 en date du 4 mars 2021 du Maire de Fontenay-sous-Bois concernant l'acquisition par voie de préemption du lot n°18 du bâtiment E, correspondant à un box de parking, sis 21 rue Gay Lussac, appartenant à Monsieur FORLINI et Madame HAUKE, 27 bis rue Pierre Brossolette, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE, cadastré section AC numéro 251, au prix et conditions indiquées de la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée le 24 décembre 2020, soit SEIZE MILLE EUROS (16 000€),

VU l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 05 février 2021,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section AC numéro 251 est inscrite dans le périmètre d'étude du secteur Plateau et dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur de la Crête,

CONSIDERANT que la Commune de Fontenay-sous-Bois et la Société Publique Locale Marne-au-Bois ont missionné l'agence CUSSAC Architectes pour l'élaboration d'un schéma de valorisation du patrimoine communal du secteur du Plateau, étude finalisée en juillet 2019,

CONSIDERANT qu'au regard du schéma de valorisation du patrimoine communal, il est nécessaire que la Commune de Fontenay-sous-Bois se constitue une réserve foncière suffisante pour la création d'équipements publics permettant de répondre aux évolutions démographiques de ce secteur en pleine mutation,

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien contribuera à répondre aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) telle que la préservation de la mixité fonctionnelle du secteur,

À LA MAJORITÉ

DECIDE

Par 36 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ.

Par 5 abstentions

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, Mme INDJA, M. BERTRAND.

Ne prennent pas part au vote

M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

Article 1 : d'acquérir par voie de préemption le lot n°18 du bâtiment E dépendant de la copropriété cadastrale section AC numéro 251 sis 21 rue Gay Lussac à Fontenay-sous-Bois, propriété de Monsieur FORLINI et Madame HAUKE, 27 bis rue Pierre Brossolette, 93 330 NEUILLY-SUR-MARNE, au prix et conditions indiquées de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, enregistrée le 24 décembre 2020, soit SEIZE MILLE EUROS (16 000€) ;

Article 2 : d'approuver l'acte authentique entre Monsieur FORLINI et Madame HAUKE, 27 bis rue Pierre Brossolette, 93 330 NEUILLY-SUR-MARNE et la Commune de Fontenay-sous-Bois concernant le lot n°18 du bâtiment E, correspondant à un box de parking, sis 21 rue Gay Lussac, cadastré section AC numéro 251, au prix de SEIZE MILLE EUROS (16 000€) ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **3.1.MAI.2021**
Publication
le **3.1.MAI.2021**
Notification
le **3.1.MAI.2021**
Certifié exécutoire
Le Maire,

